

COMMUNE DE BANNEGON
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL --SEANCE DU 16 OCTOBRE 2012

Nombre de Conseillers :

En exercice	11
Présents	10
Votants	10

L'an deux mil douze, le seize octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy James, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 octobre 2012

Présents : Mrs Guy JAMES, Laurent PICQ, Jérôme BILBEAU, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Claude DESOBLIN, Guy ALLIAUME, Philippe ANDRE, Laurent CORDEBOIS, Gérard CHARPY.

Absent excusé : Jean MERILLEAU,

Pouvoir de M. Mérilleau à M. Richard

Secrétaire : Laurent Cordebois

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Délibération sur le renouvellement du contrat SEGILOG:

Le Maire informe que le contrat de prestations de services et d'acquisition de logiciels avec la société SEGILOG arrive à son terme et qu'il convient de le renouveler sur une base triennale et pour un total de 2133.00€ HT sât 2551.06€TTC (prestations et logiciels : 711€HT par an et maintenance-formation : 79€ HT par an).

Les membres du Conseil municipal :

- Emettent, à l'unanimité, un avis favorable au renouvellement de ce contrat qui comporte la cession du droit d'utilisation des logiciels et les prestations de maintenance et formation.
- Autorisent le Maire à signer le contrat avec la société SEGILOG

Délibération sur la modification de l'article 3 des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher, n° 2012-04 du 27 mars 2012, relative à la modification de ses statuts.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 3 des statuts relatif au siège social du SDE 18 afin de prendre en compte sa nouvelle adresse : Technopôle Lahitolle – 7, rue Maurice Roy – 18000 Bourges

Entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Programme de replantation de peupliers aux Allandes.

Le Maire fait part des résultats d'une étude effectuée par Unisylva quant au programme de replantation de peupliers sur la commune. Il est notamment proposé de replanter des peupliers de type « Amélia 412 » rue de l'œuf, aux Allandes, à la Rochelle, ainsi que dans la rue aboutissant au canal. La plantation doit s'effectuer selon deux phases: en décembre 2012 et en mars 2013 sur une base de 540 trous. Le Maire va se charger de demander des devis avec réponse ferme sous 15 jours ouvrables pour l'implantation de ces trous ; la date butoir étant fixée au 12 novembre 2012. Le Conseil entérine cette démarche.

Don pour les virades de l'espoir (délibération)

Le Maire informe que la commune s'est engagée à verser un don de 100€ pour les virades de l'espoir organisées conjointement avec les communes de Vernais et Bessais le 30 septembre 2012.

Les membres du Conseil entérinent ce don.

Cette somme sera imputée à l'article 657414.

A l'unanimité, les membres du Conseil décident que la commune versera une contribution de 100 € à cette manifestation.

Besoin ponctuel de main d'œuvre (délibération)

Pour faire face aux besoins ponctuels de main d'œuvre, le Maire propose de recruter à certaines périodes du personnel d'appoint.

Le Conseil accepte à l'unanimité l'embauche d'une personne et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires, d'établir et signer tout contrat occasionnel qu'il sera nécessaire de faire.

Assurance « CAB'ASSUR » : contrat de protection juridique en cas de litiges.

Le Maire informe qu'il a reçu de la société « Groupama Protection Juridique » une offre d'anticipation et gestion de crise, spécialement dédiée aux collectivités par la souscription du contrat Cab'assur. L'offre tarifaire s'élève à 273€ TTC par an.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré:

- D'émettre un avis favorable à la souscription de cette offre et autorise le Maire à signer le contrat idoine.

Subventions obtenues du Conseil Général pour les travaux de rénovation de la mairie et de l'école.

Le Maire informe que dans le cadre du programme d'aide aux communes 2012, la commune de Bannegon a réussi à obtenir une subvention d'un montant de 10 260€, calculée aux taux de 40% sur une dépense subventionnable de 25 650€ HT pour les travaux de rénovation de la mairie et de l'école. L'arrêté portant attribution de cette subvention départementale a été pris le 28 septembre 2012.

Demande d'achat d'un terrain communal.

Le Maire fait part de la demande de Monsieur Stéphane MICHEL, demeurant au Rhimbé, d'acheter un terrain communal situé en bordure de sa propriété et qui constitue une voie d'accès à sa maison.

Après concertations, les membres du Conseil :

- se prononcent favorables, à la majorité (1 voix contre), à cette cession.

Illuminations de Noël

A l'occasion de Noël, Le Maire informe qu'il faut soit :

- Louer une nacelle pour installer les illuminations,
- Faire appel à un prestataire qui sera chargé d'installer et de démonter de nouvelles guirlandes.

Après concertations, les membres du Conseil proposent de faire venir un prestataire afin de définir avec lui la stratégie à adopter.

Récompense obtenue pour le fleurissement communal

Suite à la visite en août dernier du jury régional de fleurissement, la commune a obtenu une fleur supplémentaire au palmarès 2012.

Courriers reçus de :

Club reflets d'Automne concernant la facturation des photocopies. Le Maire rappelle à ce propos que des compteurs propres à chaque association avaient été installés sur le photocopieur à des fins de facturation, mais que ceux-ci n'avaient jamais été relevés. Afin de régulariser la situation et rééquilibrer cette facturation, le Maire propose la gratuité des photocopies pour toutes les associations à compter de juin 2012 jusqu'en juin 2013 basée sur le nombre de copies effectuées habituellement.

Fin de la séance 22h15